

CONTACT
OP 01
PARTENAIRE
CLIENT

**CONTRAT DE PRESTATION ET DE CONVENTION SIMPLIFIEE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.920-1)**

Ce document est la propriété de CPC et ne peut être reproduit, même partiellement, sans son autorisation écrite

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur **Pierre-Richard CROCY**, directeur du conseil 2rh relations humaines, adhérent de la société CPC et intervenant aux présentes en qualité de consultant formateur, ci-après dénommé l' " **Intervenant** ".

ET

La société, (adresse)

représentée par (nom et prénom, fonction), dûment habilité aux fins des présentes, ci-après dénommée le " **Client** " est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ET

La Société " **CONTACT PARTENAIRE CLIENT** ", réseau national de "Consultants", représentée par Xavier THEVENOT, gérant, ci-après dénommée " **CPC** " enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence 11 92 09594 92 auprès de la Préfecture et de la Direction du Travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle d'Ile de France.

Art 1. Objet.

Promotion de l'esprit d'équipe défini en première approche par le site 2rh. Cette prestation sera effectuée exclusivement par l'Intervenant organisera l'action de formation suivante

- intitulé du stage : « QPPO® (Qualité Participative Par Objectifs), Module 1 »

- objectifs : s'ouvrir au zen sans perdre de vue l'esprit logique, pour un management à la fois plus souple et plus efficace

- Programme et méthodes (page annexe)